

BILAN ET PERSPECTIVES

A LONG ET COURT TERMES SUR LE FONCTIONNEMENT DU CEP

Saisissant l'occasion du départ en vacances du 2^e trimestre 2020-2021, après un semestre de systématisation de notre orientation pédagogique, et compte tenu de la situation nationale et internationale qui nous y renforce, nous avons initié une démarche conforme à notre souci permanent d'associer les parents, membres incontournables de la grande équipe éducative, à la réflexion que le staff d'encadrement mène de façon ininterrompue pour une meilleure efficacité de notre œuvre aux buts dont la noblesse n'est plus à définir.

Le document *Bilan et perspectives à long et court termes sur le fonctionnement du CEP* est le fruit du travail collectif de ceux qui ont pu se réunir le 18 mars (pour les encadreurs du CEP qui ont fixé les points à examiner), le 20 mars (pour ceux qui ont pu être présents à la concertation convoquée avec les parents où ceux-ci étaient malheureusement en quorum insuffisant), et à partir du 22 mars pour la Commission mise en place le 18 mars.

Le présent document que cette commission a confectionné présente les idées développées aux différentes rencontres à fin de faciliter l'adhésion de chacun et le choix à faire quand des propositions alternatives sont offertes.

Dans ce document, il est donc exposé : de façon générale une rétrospective du CEP centrée sur les efforts d'intégration des catégories concernées (parents, encadreurs enseignants et non enseignants) aux valeurs et aux objectifs du CEP; et de façon spécifique des mises au point immédiates sur les axes majeurs de notre fonctionnement au cours de cette année (l'adaptation à notre pédagogie, la discipline comme indicateur de la réalité de l'éducation intégrale que vise notre établissement et divers).

L'objectif de l'œuvre CEP qui est d'assurer une éducation intégrale, harmonisant l'instruction scolaire avec les autres dimensions de la formation de base d'un homme (dimension sociale, dimension morale et dimension spirituelle selon la vision chrétienne de l'œuvre), exige une collaboration soudée entre les encadreurs en action sur le terrain et les parents, partenaires naturels de l'œuvre.

Les formes de collaboration sont multiples, quoiqu'au niveau de la concertation collective des difficultés objectives aient rendu les rencontres rares. C'est quasiment impossible d'obtenir le quorum des parents dispersés sur toute l'étendue du territoire de la République et au-delà des frontières nationales, comme le CEP a commencé et a fonctionné longtemps exclusivement comme un internat. Les tentatives insistantes d'amener les parents à s'organiser en association de parents d'élèves n'ont pas abouti. L'intercalation d'une réunion des parents d'élèves dans les activités du Cépège de Saison Sèche (appellation de notre fête de fin d'année) a montré l'inefficacité d'un tel opportunisme. Alors les formes de collaboration avec les parents se sont cantonnées à l'entretien de la complicité éducative par les contacts individuels, physiques quand cela est possible, et épistolaires. En effet à chaque décision d'orientation générale, d'évaluation ou à portée disciplinaire, les parents sont toujours ampliataires des procès-verbaux. En tout cas les formalités de placement des internes sensibilisent les parents-placeurs sur la vision et les valeurs du CEP et une convention de placement est signée d'accord parties. Le CEP entre alors dans la délégation de la responsabilité parentale en toute transparence.

L'externat qui n'a été introduit qu'il n'y a que deux ou trois ans, d'abord à titre exceptionnel puis à part entière cette année par rapport à l'internat, a pris une importance numérique. La délégation de la responsabilité parentale est à revisiter en conséquence pour retracer les contours de la collaboration entre notre institution et les parents dans le respect de notre vision de l'éducation intégrale. Le soutien effectif des éducateurs primaires que sont les parents est plus que jamais rechercher comme le CEP n'a plus la responsabilité immédiate sur les enfants 24 heures sur 24.

Le bilan condensé et centré sur les points critiques de chacun des trois départements de notre institution donne des recommandations de nature à aller de l'avant dans notre noble mission commune.

1. Le Département de la Surveillance Générale est l'appareil de notre sensibilité aux questions de discipline à l'école, d'efficacité dans le respect des délais administratifs au moment de la constitution et du dépôt des divers dossiers scolaires, administratifs et sanitaires avec toutes les conditionnalités mentionnées, et d'efficacité également dans la collaboration avec les parents selon des formes qui tiennent compte de la croissance du régime de l'externat.

Il est nécessaire de relancer le projet d'une association des parents d'élèves : Dans les meilleurs délais, un groupe de parents doit se dégager en un bureau de Comité de l'association des parents d'élèves pour régler les affaires courantes, participer aux délibérations du Conseil Disciplinaire, représenter le point de vue des parents sur le fonctionnement de notre institution.

Pour la ponctualité aux directives administratives qui requièrent un dossier, dès la rentrée, les pièces à fournir au CEP doivent tenir compte de la composition des dossiers des élèves candidats aux examens d'état : CEPE, BEPC, BAC : Il faut dès la rentrée fournir spécifiquement pour ces élèves :

- des photos couleur en tenue scolaire format identité (4 pour le certificat d'étude, 6 pour le BEPC, 8 pour le bac)

- 4 photocopies couleur de l'acte de naissance pour tous

- 2 copies du diplôme CEPE légalisées à la DDPSA pour les candidats au BEPC

- 2 copies du diplôme BEPC légalisées à la DDPSA pour les candidats au BAC.

Ces documents spécifiques sont à déposer au CEP à la rentrée avec tout le dossier de placement ou d'inscription exigible.

Pour une bonne implication des parents d'élèves externes, il convient de concevoir un support contractuel pour la délégation limitée de l'autorité parentale, à l'instar de la Convention de placement des internes. Les parents d'élèves externes signeront à leur tour ce nouveau dispositif au moment de l'inscription de l'élève, après avoir pris connaissance de tous nos textes réglementaires. La Direction du CEP rédigera cette Convention avec les parents d'élèves externes, en s'inspirant des articles de notre Règlement Intérieur qui avait déjà projeté l'existence et l'importance de l'externat dans le développement du CEP.

2. Le Département de la Pédagogie

Si les perturbations de la relation pédagogique en présentiel par la pandémie sanitaire depuis l'année dernière et les fulgurants progrès technologiques dans la numérisation de la communication ont favorisé la systématisation de celle que nous appelons « Pédagogie du Support » dans notre établissement, cela n'est pas pour nous un bricolage conceptuel de fortune. Notre établissement est dans cet élan depuis toujours et c'est à cette pédagogie que nous devons nos modestes résultats constants. Voici comment, à une conférence académique de 2010, monsieur le promoteur présentait ce modèle pédagogique :

« Elle doit porter une cassure au système pédagogique de rôles figés, où le formateur déploie son expertise devant des apprenants qui s'en émeuvent béatement et doivent se montrer capables d'avaloir (d'accepter) passivement quelque figuration du savoir exhibé par le maître. Les préoccupations de l'un et des autres divergent : le maître doit démontrer sa supériorité quitte à mystifier l'apprenant ; celui-ci doit montrer qu'il s'émerveille et donc qu'il comprend et doit ainsi se rendre agréable aux yeux du maître, quitte à dissimuler ses difficultés pour ne pas paraître idiot. La relation pédagogique traditionnelle ne se maintient que sous ce contrat. L'admiration du maître, qui est reconnaissance émerveillée de sa supériorité, n'est pas génératrice d'imitation ; plutôt elle écrase et rend passif. On se débrouillera au contrôle des connaissances avec les réminiscences résiduelles de la partie théâtrale.

La cassure de ce système de rôles figés permettra au maître de se décentrer du souci de confirmation de son expertise personnelle, pour se pencher sur celle que doit acquérir l'apprenant, sur la manière dont celui-ci fonctionne à la conquête du savoir chosifié, extirpé de la subjectivité du maître et présenté comme un but à atteindre, un projet à réaliser. Le maître amplifie l'observabilité par lui des démarches de l'apprenant ; celles-ci deviennent réflexibles pour l'apprenant lui-même, remaniables, ajustables. L'activité de conquête du savoir par l'apprenant devient l'objet consensuel de la relation pédagogique : le maître en devient le coordonnateur, l'évaluateur, l'orienteur et l'illustrateur... ; et l'apprenant un sujet conscient, motivé, renforcé et responsable. Le maître se met à la portée de l'apprenant en s'identifiant à lui pour sentir ses difficultés et l'aider à les surmonter ; l'apprenant accède au maître, non dans le rôle traditionnel figé de détenteur de savoir, mais dans le processus dynamique d'accession au savoir. La relation de base du rapport pédagogique n'est plus une relation

de l'apprenant au savant, mais une relation idéale au savoir à laquelle le maître doit simplement mais habilement conduire l'apprenant. ».

N'en demeure pas moins que cette année de systématisation de cette démarche, rencontre des difficultés que nous ne nous dissimulons pas. Au niveau des élèves, l'adaptation est d'autant plus délicate que leur niveau scolaire est avancé, le point d'inflexion se situant à la classe de 4^e. C'est aussi là, on le sait, l'âge des perturbations/pubertaires. Et comme dans leur majorité nos élèves, cette année, viennent d'autres établissements, l'effet de la nouveauté de la démarche amplifie les difficultés d'adaptation. Et il y a la contamination de l'atmosphère par les plaintes des uns et des autres qui crée une ambiance de prétextes et d'excuses pour les mauvais élèves et les paresseux. Il y a des difficultés d'adaptation au niveau des encadreurs aussi qui sont à la base du départ de certains aussitôt la rentrée. Toutes ces difficultés ont eu quelques retentissements aussi bien stimulants que décevants au niveau des familles. Certaines nous ont lâchés. Nous vous remercions et vous félicitons, vous qui tenez le cap avec nous, car nous sommes dans un défi pour l'avenir de nos enfants.

3. Le Département administratif et financier

Le budget de cette année a atteint le déficit le plus sérieux de notre histoire. Une gymnastique est imposée au Département dont le but est de boucler l'année sans trop d'arriérés de salaire du personnel. Fort heureusement les partenaires parents se sont montrés jusqu'à ce jour réguliers dans leurs contributions. Qu'ils trouvent ici toutes nos félicitations. Néanmoins nous leur rappelons que le paiement des frais scolaires de l'année 2020-2021 doit être soldé au plus tard fin mai 2021.

4. Les mesures à long et à court termes pour le fonctionnement du CEP.

A l'heure de la pandémie planétaire à laquelle tous les pays font face, il est impossible de faire, même pour les dirigeants des pays les puissants du monde, de faire des projections sûres à long terme à propos de l'Ecole. Nul ne peut préjuger en ce qui nous concerne dans notre pays, de son fonctionnement normal au troisième trimestre et par la suite. Notre réflexion vise la continuité de notre action pédagogique, confinement ou pas confinement. Nos infrastructures et notre méthode pédagogique nous donnent la capacité de faire face à toute éventualité sous la seule condition que les parents soient avec nous dans cette belle aventure.

En effet, la Pédagogie du Support qui est la formulation de notre idéal pédagogique révolutionne la communication entre l'éducateur et l'apprenant. La maturité intellectuelle des élèves, la valorisation de leur motivation à apprendre, et bref leur autonomie dans le jugement de ce qui est nécessaire ou accessoire en matière de gestion de leurs ressources dont le temps, sont stimulées par cette nouvelle démarche. Notre ère offre des possibilités technologiques d'implanter sur des plateformes d'apprentissage la relation pédagogique virtuellement formée par les interconnexions du système des supports dans une boucle soumise à toute une analyse du processus communicationnel, qui permettent de faire face aux problèmes d'accessibilité physique comme en tant de confinement. C'est la voie de la numérisation de l'enseignement. Et cela peut se faire en classe ou hors de la classe sous la responsabilité de l'Ecole. Une utilisation non réfléchie casse la responsabilité et la réflexion pédagogique et cela est catastrophique pour l'apprentissage.

Le niveau de nos infrastructures, de notre réflexion et de notre expérience nous permet d'assurer la continuité de l'apprentissage en temps de crise marqué par le confinement prolongé ou répétitif :

- Ou bien les familles s'équipent en moyens de connexion en ligne (ordinateurs ou téléphones androïdes, WIFI ou unités mobiles) et aient la possibilité d'aider les enfants (Très délicat pour les plus jeunes) à se mettre à l'œuvre en télé-travail. L'Ecole reste le point de coordination des relations virtuelles entre les enseignants et les apprenants. Les supports dans leurs va et viens sont traités à l'Ecole et dispatchés depuis l'Ecole.

- Ou bien nous nous confinons avec tous les élèves tous convertis en internes. En plus des conditions financières générales de placement à l'internat, il y aura en plus un coût supplémentaire pour les tous petits qui nécessiteront le recrutement d'un spécialiste en puériculture.

- Les parents sont invités à se mettre en contact avec la direction pour examiner les implications de leur choix pour ce troisième trimestre sans attendre que nous soyons devant le fait accompli.

Fait à Pointe-Noire, le 26 mars 2021